

Séance du 18 juillet 1945

L'an mil neuf cent quarante-cinq, le dix-huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est tenu au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Grand, Maire.

Etaient présents : M. M. Balazac, Soubie, Dufort, M^{me} Jeulin, Adjoints ; M^{me} Giocco, M^{me} Adoue, M. M. Carterry, Gages, Sandrin, Verdier, Battie, Gouarné, Bordes, Roaylis, Saint-Blancat.

Absents : M^{me} Castel, M. M. Soubie, Peurte, Ferré, Galan (excusé)

M. Bordes est nommé Secrétaire de séance.

Lecture est donnée de la délibération de la précédente réunion. Celle-ci fut adoptée à l'unanimité, on passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1^e. Assurances diverses.
- 2^e. Réinstallation d'une 4^e maîtresse à l'E.P.F.
- 3^e. Stèle à la mémoire des patriotes de Tarroque.
- 4^e. Gaz de St. Marut.
- 5^e. Coup. de lois,
- 6^e. Règlement ministre Vialle-Hallez
- 7^e. Bâtiments employés communautés.

Il a été procédé à l'établissement d'avisants dans lesquels les évaluations ont été sensiblement majorées.

La Directrice de l'Ecole des Filles a écrit à M. le Maire dans le but de demander au Conseil Municipal son appui pour le rétablissement d'une 4^e classe (classe qui avait été supprimée, le nombre des élèves étant descendu au-dessous de 140).

À l'unanimité, le rétablissement de cette classe fut voté.

Une stèle doit être élevée à la mémoire des Patriotes tués à Tarroque. À cet effet, un comité s'est constitué à l'heure pour rassembler les dons. - Ne sachant pas ce qui sera fait ailleurs, les conseillers donnent carte blanche à M. le Maire.

Gaz

Délibération approuvée M. le Préfet le 14.9.1945.

Proposition d'un nouveau contrat qui serait en application jusqu'au 31.12.1945 ; le prix du gaz y est fixé à 7 francs le M³ - Une réduction de 10% est faite pour les bâtiments communautés. À l'appui, une lettre de la R.A.P. à l'I.S.P.E. fixant le prix de vente du gaz entre ces deux sociétés à 2^f 60 h 1/43.

Pris de court, on fut obligé d'accepter, se promettant

à l'expiration de ce contrat temporaire de faire appliquer les stipulations énoncées dans le premier contrat.

M. Tufor va aller à Saint-Gaudens pour essayer de bâter la marche de cette affaire.

1300

M. le Maire a obtenu une coupe de bois qui sera rendue cet hiver à la population de Montjéan par l'intermédiaire d'un entrepreneur.

La Cie "La Mutualité Générale" a envoyé à la Mairie une lettre régulière le 15 juillet de l'année dernière ; d'après procès-verbal de l'expertise on doit toucher

- 1° 800 pour un locaux de la Mairie
- 2° 108.955* pour le reste

De peur d'entraîner de gros frais, ces réclamations de la Compagnie sont acceptées à l'unanimité.

Sur l'intervention de M. Fages, on aborde la question des retraits des traitements pour les employés communautaires.

La question ne se pose pas pour Lassière, aérien ayant abandonné son travail.

traitements actuels mensuels	traitements nouveaux
Langué, cantonnier	1100*
Darque, secrétaire	3657*
Bogaté, Appariteur	1716*
Conquet, jard. charpentier	1716*
Battu, sténogr. dactylo	1716*
Gachie, ferronnier E.M.	704*
	2200*
	4000*
	2500*
	2500*
	2200*
	1700*

Jomies et Vassière qui travaillaient à la fois pour la Ville de la Pont et Chavornay, assuront le travail pour la Ville à date du 15 Août 1945.

Le Gard. Chanytre continuera à surveiller le travail du cantonnier Langué auquel un emploi de temps a déjà été rentré.

En fin de séance, déclamation du Comité des Fêtes.

M. Vallet devra rendre toutes les décorations qui sont actuellement chez lui et qui appartiennent à la Ville. - Le Maire lui présente une lettre pour provoquer cette rentree.

M. Verdier demande la parole pour accéder une protestation en vigueur à B.I.P.E. concernant l'installation électrique par trop défectueuse au Courroux et à Lançay; il demande que quelqu'un soit fait à ce sujet l'ordre du jour étant qu'il, la siège est fixé à minuit 70.-

Touret
Blowell Foster
Battu
Heimay
ou c — —

rapport
Afary *Furt*